

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

- - -

ARRETE du PRESIDENT

N° 2024-212

BH/MB/MC/AD

OBJET : Concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^e classe, session 2024.

Composition du jury

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.320-1 à L.321-3, L.325.19, L.325-20, L.325-30, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres des auxiliaires de soins territoriaux et du concours externe des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, et notamment l'article 2,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française.

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Vu ensemble des arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2023-320 du 27 novembre 2023 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2024,

Vu l'arrêté n°2024-47 du 26 février 2024 portant ouverture du concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^e classe, session 2024,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C (CAP C),

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels conclue entre les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'interrégion Ile-de-France/Centre Val-de-Loire,

Vu les conventions d'organisation du concours conclues avec le centre de gestion du Nord et le centre de gestion du Bas-Rhin, Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2024 du concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^e classe,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2024 du concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^e classe.

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2024 du concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^e classe, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Monsieur Jihad BOUZZAOU, suppléant de la présidente du jury, rédacteur, responsable pôle autonomie et santé au CCAS à Sarcelles,

Monsieur Hédi M'HALLA, représentant du personnel CAP C,

Collège des personnalités qualifiées

Madame Ghislaine DOUET, infirmière en soins généraux à Boulogne-Billancourt
Madame Fanny MANGIN, **présidente du jury**, responsable du département offre de soins – Ville-Hôpital à l'agence régionale de santé Ile-de-France, délégation départementale des Hauts-de-Seine

Collège des élu(e)s locaux

Monsieur Dawari HORSFALL, conseiller municipal à Massy
Madame Oldhynn PIERRE, conseillère municipale déléguée à Bondy

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le 26/09/2024

Fait à Pantin, le 23 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,



Martine Barberoux

Martine BARBEROUX